

Note sur la diaspora africaine en Suisse : quelles dynamiques ? Quel rôle pour le Programme de développement 2030 de l'ONU ?

Dr. Malick Sanghare et Julien Chambolle

Africa 21 - Note n°5, décembre 2015



Quelques soient les sources, la notion de diaspora tourne toujours autour des mêmes éléments, à savoir l'ensemble des membres d'un peuple dispersés à travers le monde mais restant en relation. Certains élargissent ce groupe également aux descendants des migrants. La notion de mémoire collective ou de culture du pays d'origine est un autre aspect important de cette définition.

Si on l'applique au contexte africain, et selon les critères de l'Union africaine, il s'agit des *« personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement et à la construction de l'Union africaine, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité »*.

C'est ce lien spécifique entre la personne établit à l'étranger et son pays d'origine qui rend la diaspora comme un élément déterminant pour le développement (durable) du continent. De par son importance à travers le monde, la diaspora africaine joue un rôle primordial pour nombre de pays du continent, notamment à travers ses apports financiers, matériels et humains. C'est dans cette optique, que la diaspora africaine est devenue un acteur de premier

plan dans la mise en œuvre à la fois de l'Agenda 2030 de développement durable de l'ONU, mais aussi pour l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Dynamiques mondiales

L'étude des flux migratoires ne peut se faire sans lien avec le phénomène de mondialisation. Cette dernière n'est pas sans incidence dans les dynamiques migratoires à l'échelle internationale tant dans ses causes que ses formes. Elle rend ainsi ce phénomène difficile à appréhender.

Cette complexité porte à la fois sur les données chiffrées du phénomène, mais aussi sur la manipulation de la question à des fins politiques (en particulier par les mouvements populistes aux relents xénophobes et anxiogènes).

Ainsi, les données concordantes fournies par plusieurs organismes font état de plus de 230 millions de migrants pour l'année 2013 dont six sur dix vivent dans les pays à hauts revenus. L'OCDE estime que la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE s'établissait en 2013 à 177 Millions traduisant une hausse de 40% par rapport à l'année 2000. Cette tendance était en progression pour l'année 2014 avec 4.3 millions d'entrées, soit une hausse de 6% par rapport à 2013.

Cependant, l'objectivité nécessite d'affiner ces données pour qu'elle reflète de la meilleure des manières la réalité de cette migration internationale. Tout d'abord, il faut dire que cette migration internationale renvoie à des couloirs migratoires divers et non en sens unique, c'est-à-dire exclusivement du Sud vers le Nord. La migration internationale recoupe le flux migratoire du Sud vers le Nord estimé à hauteur de 35 à 45% dans la migration mondiale, celui du Nord vers le Nord représenterait 15 à 25% de cette migration. Les flux migratoires du Sud vers le Sud avoisineraient 34 à 41% cachant ainsi la forte progression migratoire du Nord vers le Sud qui aurait concernée 7 à 13 millions de personnes.

La continuité des flux migratoires mondiaux se retrouve dans plusieurs niveaux. Tout d'abord, les destinations d'accueil de ces flux migratoires sont les mêmes à quelques exceptions près. Le classement fourni par l'OCDE est assez explicite sur l'absence de bouleversements notables à ce niveau. Les USA occupent toujours la première place avec 1 million d'arrivées pour l'année 2014. S'en suit l'Allemagne, qui est le premier pays européen d'accueil. Le Royaume-Uni occupe aussi une place de choix dans ce classement comme l'Espagne, le Canada et la France. Ces pays ont connu soit une hausse des flux migratoires, soit une stabilisation de ces flux sur leur territoire.

Au titre de cette continuité, il convient aussi de mettre en exergue l'absence de changement dans les modalités et les raisons de cette migration. On peut observer que cette migration repose sur ses éléments traditionnels qui peuvent être des liens historiques, politiques, économiques et culturels. Ces couloirs que les experts qualifient de champs migratoires bilatéraux expliquent la propension de certaines populations à émigrer vers des pays spécifiques. Ainsi, les populations d'Afrique subsaharienne érigent la France en pays d'immigration en raison des liens historiques. Toutefois, ces champs migratoires ne sont pas seulement basés sur des liens historiques, ils peuvent aussi être physiques ou géographiques. C'est par exemple, le cas en Europe de pays comme la Finlande, la Suède ou la Norvège. Et plus au Sud de la Suisse avec l'Italie. Cette logique est aussi présente en Afrique entre des pays comme le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, le Ghana ou le Bénin. L'Amérique et l'Asie

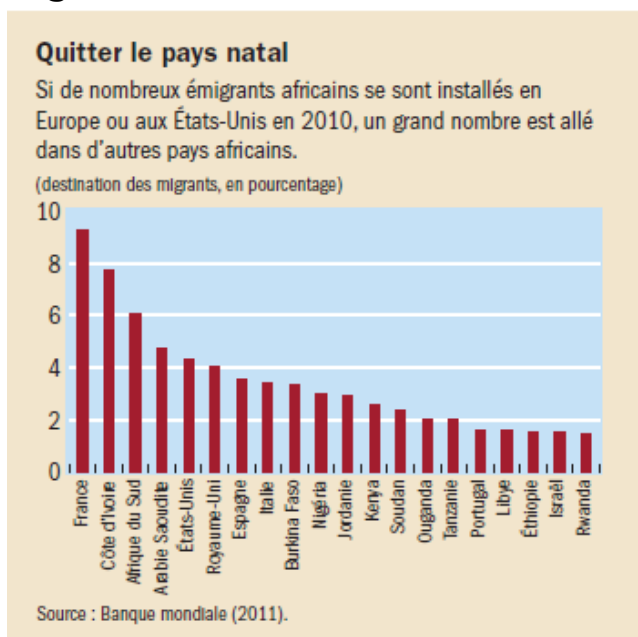
présentent aussi des couples migratoires qui facilitent le déplacement des populations. On peut ajouter à cela, les couples migratoires maritimes qui peuvent s'expliquer par des proximités entre deux régions, voir sur des espaces plus importants. Dans tous les cas, la distance qui sépare une localité d'émigration à celle d'immigration est devenue un paramètre secondaire dans les flux migratoires internationaux. Les données sur l'importance des populations migrantes dans le flux international montrent cela.

Toutefois, malgré cette continuité, il y a aussi une mutation dans la configuration de ces flux migratoires. On observe que des pays qui étaient des pays de départ, ou de transit deviennent aujourd'hui des pays d'accueil. C'est le cas par exemple de la Turquie ou de certains pays du Maghreb. Que de nouvelles destinations sont en train de se dessiner et de se préciser. C'est notamment le cas des Pays du Golfe qui accueillent de plus en plus de personnes étrangères dans leurs espaces géographiques. Le phénomène le plus notable dans cette migration mondiale est tiré du fait que de petits pays, ont vu croître le pourcentage de leur flux migratoire. C'est par exemple le cas de la Corée du sud avec un taux qui est passé de 3% en 2000 à 12% en 2014. C'est aussi le cas de la Suède, de l'Autriche, d'Israël ou de l'Islande. Ces données montrent une mutation des flux migratoires internationaux vers une plus grande diversification des pays d'accueils.

Cela explique aussi que des pays considérés comme terre traditionnelle d'immigration aient connu une inflexion de l'afflux migratoire. Ainsi, selon les données de 2013, l'Italie a connu une baisse de 9%. Il en va de même de l'Australie avec un recul de 6% de son flux migratoire. Quant à la Suisse elle a non seulement connu une baisse de 2% en la matière, mais cette baisse s'est accompagnée d'une reconfiguration des profils de migrants qui frappent à la porte de son territoire.

Tout compte fait, les dynamiques migratoires mondiales, à défaut d'être insaisissables restent néanmoins complexes et diverses. Les catégories qui structurent ces dynamiques peuvent aller de l'immigration de travail, de l'immigration familiale à celle humanitaire. Toutefois, cette diversité n'est pas un obstacle à l'analyse de cette migration internationale du point de vue des ressortissants africains.

Les dynamiques migratoires au sein même de l'Afrique



De manière générale, les populations africaines font preuve d'une grande mobilité. Cette mobilité prend diverses formes. Une forme volontaire qui fait de la migration africaine un acte autonome motivé par des raisons économiques, traduisant un désir d'ailleurs pour mener une vie meilleure. Le taux élevé de chômage, les conditions restreintes d'accès à une véritable protection sociale dans les pays d'origine expliquent souvent le fait que les populations africaines désirent s'installer dans d'autres régions du monde. Cette migration volontaire en Afrique peut être, comme pour d'autres populations, permanente ou temporaire. Bien que majoritaire dans les flux migratoires africains, la migration volontaire pour des motifs économiques est de plus en plus concurrencée par la migration forcée liée à des situations conflictuelles, ou à des désastres environnementaux.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés indiquait que dans l'année 2014, l'Afrique subsaharienne comptait 3,7 millions de réfugiés et 11,4 millions de déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Cela montre aussi le lien étroit qui existe entre les phénomènes migratoires africains et la lutte contre certains défis institutionnels, politiques voire écologiques dans ce continent.

L'autre caractéristique de la migration africaine est qu'elle repose sur deux canaux bien distincts.

Un canal moins bien documenté qui est celui de l'immigration irrégulière, reposant par principe sur la clandestinité. Si des chiffres existent, il convient cependant de les utiliser avec prudence tant les données sont fluctuantes. Par contre, les conséquences négatives de cette migration sur l'image du continent africain sont bien réelles, car elle renforce à tort le sentiment d'invasion des opinions publiques des pays d'accueil, et sert de terreau à toutes les formes de violences et de violations des droits de l'homme. L'actualité de ces derniers mois est assez illustrative des drames humains qui se jouent régulièrement en Mer Méditerranée. Toutefois, la migration clandestine est loin derrière celle légale, qui tient le haut du pavé et ne s'oriente pas uniquement vers les pays de l'OCDE.

En effet, il faut savoir que la majorité de la migration africaine se fait au sein d'une même région (75% en Afrique Subsaharienne). Il n'est donc pas faux de dire que la mobilité Sud-Sud occupe une place importante dans le courant migratoire africain. Il ne peut d'ailleurs en être autrement compte tenu d'une réelle volonté politique africaine de concrétiser et de dynamiser les zones de libre circulation dans cet espace.

Concrètement, les données recueillies sur la migration africaine vers les pays de l'OCDE, montrent que celle-ci s'est maintenue à un taux stable pour l'année 2013. Cette stabilité est logique compte tenu du faible taux de la migration africaine dans le flux migratoire international. L'Agence française de développement confirme cette tendance dans sa publication de novembre 2015, où elle indique que « *l'ensemble des migrations d'Afrique subsaharienne représente à peine 9% des migrants de la planète* ». Ce qui veut dire selon cette même source moins de 1 migrant sur dix sur un total de 232 millions recensés pour l'année 2013. Si ces données attestent à minima de la mobilité des populations africaines, celle-ci contrairement aux discours affichés, n'atteint pas des proportions considérables. À titre de comparaison, la migration africaine est loin derrière celle asiatique (Inde, Chine, Philippines) qui occupe le premier rang en termes de populations vivant en dehors des frontières de leur pays d'origine. La migration africaine n'étant pas la plus importante dans cet espace.

Par contre, l'émigration des personnes diplômées est toujours aussi importante dans le flux migratoire africain. En effet, entre 2000 et 2010, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur d'Afrique subsaharienne présent dans la zone de l'OCDE a augmenté de 95%. Les femmes sont aussi de plus en plus des candidates à l'immigration, même si la tendance majoritaire reste celle du départ des hommes et des jeunes adultes. Ces données relancent la

thématique de la « fuite des cerveaux » dans ce continent de manière générale. Toutefois, cette question doit être traitée de manière équilibrée en reconnaissant ses avantages et ces inconvénients, mais plus encore en invitant les responsables politiques des pays africains à se pencher véritablement sur la question afin d'y apporter des réponses sérieuses. C'est dans cette perspective que doit s'analyser les rapports entre migrations africaines et développement.

Quel est le paysage de la diaspora africaine en Suisse ?

Quelques chiffres pour dresser un ordre d'idée du phénomène migratoire en Suisse, d'après l'Office fédéral des Statistiques :

- La population résidente permanente en 2014 en Suisse était de 8'237'666 personnes dont 6'239'207 personnes possédant la nationalité suisse et 1'998'459 étrangers résidants (soit 24,26% de la population totale du pays).
- Sur l'ensemble des étrangers résidants, 1'698'241 étaient européens (84,98% du total d'étrangers), 128'799 d'Asie (6,45% du même total), 86'705 d'Afrique (4,34%), des Amériques (3,95%) et 4'197 d'Océanie (0,21%).
- Si le nombre d'africains résidants dans la Confédération reste modeste (la Suisse pour des raisons historiques n'est pas une destination de prédilection des africains), leur nombre par rapport à 1980 a fortement augmenté : en 1980 ils étaient 10'539, en 1990 20'291, en 2000 37'618, en 2010 71'527 et en 2014 86'705, soit une augmentation en 34 ans de 427,31%. Il s'agit d'une présence relativement récente par rapport à d'autres pays.
- En 2014, l'Afrique de l'Est est la région la plus représentée (33'800 personnes dont 18'658 Erythréens et 6'570 somaliens), suivi par l'Afrique du Nord (22'835 personnes dont 7'583 marocains et 7'253 tunisiens), puis l'Afrique Centrale (15'151 personnes dont 5'792 de République démocratique du Congo), puis l'Afrique de l'Ouest (12'931 personnes) et enfin l'Afrique Australe (1988 personnes).
- En 2011, toujours d'après l'Office fédéral des statistiques, Genève accueillait 21,49% de la population africaine résidente permanente, suivi par le Canton de Vaud (18,72%), Zurich (14,5%), Berne (11,16%), Fribourg (4,52%) et Neuchâtel (4,36%).
- D'après l'OFS, en 2009 plus de 50% de la population africaine de Suisse à moins de 39 ans et elle est à 55% masculine.
- En 2010 d'après les sondages de l'OFS, 37,7% des africains subsahariens résidants en Suisse n'avaient pas obtenu le niveau de scolarité minimum obligatoire et un tiers avaient fait des études supérieures.
- Toujours selon le même organisme, qui a réalisé une étude sur la diaspora africaine durant la période 2003-2007, 34,6% des africains de Suisse qui exerçaient une activité professionnelle étaient ouvriers et artisans, 28,2% entraient dans la catégorie « personnel des services et vente », 20,4% occupaient des postes de profession intermédiaire et employé et 16,9% des postes de cadre et professions intellectuelles.

Enjeux économiques et financiers

Le premier élément marquant de la relation entre la diaspora africaine et son pays d'origine est sans conteste les envois de fonds. Ceux-ci depuis plusieurs années sont en constante augmentation et ont pris une part importante dans certains pays au point de devenir indispensables pour le développement local.

D'après une étude de la Banque mondiale de 2011 ainsi que dans le rapport de la CNUCED sur les PMA de 2012 (qui était consacré à la diaspora) on relève que :

- Les envois de la diaspora dans le monde ont doublé entre 1990 et 2000, puis triplés entre 2000 et 2010 (malgré la crise économique mondiale) pour atteindre en 2011 489 milliards de dollars. Les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays en développement devraient atteindre 440 milliards de dollars en 2015 d'après une estimation de la Banque mondiale et passer à 610 milliards de dollars en 2016, avant de culminer à 636 milliards de dollars en 2017. Les principaux pays bénéficiaires de ces flux en 2015 auront été l'Inde, la Chine, les Philippines, le Mexique et le Nigéria.
- Sur le montant de 2011, 40 milliards de dollars sont allés à destination de l'Afrique (Afrique du nord et Afrique subsaharienne -CNUCED). Pour la seule Afrique subsaharienne (Banque mondiale), les prévisions portaient pour 2015 sur 33 milliards de dollars (dont les 2/3 vont au Nigeria), 34 milliards de dollars en 2016 et 36 milliards de dollars en 2017.
- Selon la Banque mondiale, les envois de fonds peuvent atteindre *« près de 30 % du PIB au Lesotho et plus de 10 % au Cap-Vert, au Sénégal et au Togo, et dépassent les recettes touristiques du Maroc et celles tirées du Canal de Suez en Égypte »*. D'après la CNUCED, *« pour un certain nombre de PMA, les envois de fonds sont une source essentielle de financement extérieur. Sur la période 2008-2010, ils ont été supérieurs à la fois aux flux d'APD et aux flux d'IED dans neuf PMA, et ont dépassé les flux d'IED, mais non ceux d'APD, dans huit autres PMA »*. En 2014 les envois de fonds dans les pays en développement ont représenté plus du double de l'aide publique au développement.
- De plus, d'après la Banque mondiale, *« les envois de fonds sont en général relativement stables et peuvent être anticycliques. En Afrique subsaharienne, ils sont plus stables que l'investissement direct étranger, la dette privée et les prises de participations »*.

A quoi sert cet argent?

- Avant tout, il s'agit d'un formidable outil pour réduire la pauvreté dans ces pays, en particulier quand l'Etat ne peut subvenir aux besoins premiers des populations.
- Elle se transforme en épargne (à l'échelle du monde, l'épargne de la diaspora attribuée aux migrants originaires de pays en développement était estimée à 497 milliards de dollars en 2013 d'après la Banque mondiale) et sert de capital pour l'investissement productif (achat de terres, de matériel agricole, construction de maison, etc.) ou la création d'entreprise.
- Elle sert pour payer les frais de scolarité, de santé et autres dépenses courantes de première nécessité.

L'enjeu des ressources humaines

Un autre lien fondamental entre la diaspora et son pays d'origine est lié au transfert de compétences. En effet, les données livrées ci-dessus montrent que dans les flux migratoires africains, une bonne partie est composée de jeunes qualifiés, ou ayant bénéficié d'un enseignement supérieur ou encore voulant parfaire leur cursus. Si le fait que cette catégorie de la population parte est en soi un problème, cela est d'autant plus inquiétant si aucune initiative n'est prise pour que cette population puisse contribuer efficacement à l'effort de développement de leur pays d'origine. La fuite des compétences s'inscrit véritablement à rebours de tout mouvement de développement. Ce qui est d'autant plus vrai que cette fuite s'opère dans des secteurs clés que sont l'éducation et la santé. Quid encore des secteurs technologiques ou scientifiques ? Il est indéniable que le développement africain passera entre autre par l'expertise de sa diaspora. Dès lors, se pose la question des stratégies pouvant permettre aux États de bénéficier de cette expertise de manière concrète.

L'idée première est de permettre un échange d'informations, de compétences et de savoir-faire entre les membres de la diaspora disposant de compétences pointues et la communauté scientifique sur place. L'avantage sera donc pour les pays d'origine d'éviter une sorte de « gâchis de compétences » et de disposer des compétences utiles à leurs efforts de développement. Un certain nombre d'organisations internationales et de gouvernements africains semblent avoir compris l'importance de l'enjeu (à l'exemple du programme MIDA de l'OIM qui a été mis en œuvre dans plusieurs pays africains ou encore de la création de l'Organisation des Nigériens de la Diaspora grâce à l'impulsion du gouvernement, sans compter les nombreux ministères africains créés pour prendre en compte la donne diasporique). Pour ce faire, il faut envisager des réformes pertinentes au plan juridique et social permettant de garantir une forme de sécurité et de protection au plan statutaire et social à cette catégorie de migrants. La réflexion africaine sur la place de la diaspora dans le développement du continent au regard de l'Agenda 2063 pourrait s'avérer déterminante dans l'instauration de mécanismes efficaces permettant une contribution réelle de la diaspora dans le développement du continent africain.

Cependant, le facteur déterminant pouvant décider ces diplômés et professionnels africains à revenir dans leur pays d'origine, pourrait être sans conteste le rebond économique que connaît le continent depuis le début des années 2000 et les perspectives que cela créé.

La diaspora dans l'agenda international de développement durable

Au sein de la Genève internationale, il existe plusieurs acteurs qui travaillent sur la question de la diaspora. On trouve en particulier :

- L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- L'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- La CNUCED ;
- Le Forum mondial sur la migration et le développement.

Mais aussi :

- L'OCDE ;
- La Banque mondiale ;
- La Banque africaine de développement (BAD) ;

- L'Union africaine.

Il est donc normal, face au rôle reconnu à la diaspora par les spécialistes internationaux du développement, de la retrouver au sein de l'Agenda 2030 de développement durable comme un acteur important dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

Dans le texte, on mettra en avant en particulier les passages suivants :

• Paragraphe 29. *Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. (...)*

• Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre :

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

[il faut souligner que cette cible concerne tout spécialement l'Afrique Subsaharienne où le coût moyen d'envoi de fonds est parmi les plus élevés au monde, en moyenne autour de 10%, un gain de 7 points offrirait des marges de financement précieuses à usage direct pour le développement des pays cibles].

• Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser :

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Toute l'importance socio-économique de la diaspora est également reconnue dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (2015), en particulier dans le paragraphe 40 du document :

40. Nous constatons la contribution positive des travailleurs migrants à une croissance et un développement durables profitant à tous dans les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. Les transferts de salaire des travailleurs migrants, dont la moitié sont des femmes, vont généralement à leur famille, avant tout pour couvrir une partie des besoins des ménages destinataires. (...) Nous veillerons à ce que des services financiers adéquats et abordables soient bien offerts aux travailleurs migrants et à leur famille aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil. Nous nous efforcerons de ramener le coût de transaction moyen des transferts de salaire des travailleurs migrants en 2030 au plus tard à moins de 3 % du montant transféré. Nous sommes particulièrement préoccupés par le coût élevé des transferts de salaire dans les filières dont le volume est faible et le coût est élevé. Nous nous efforcerons de ramener à moins de 5 % en 2030 les commissions perçues sur les transferts de salaire dans toutes les filières, sans oublier la nécessité d'assurer une couverture adéquate de ces services, en particulier en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. Nous aiderons les autorités nationales à réduire les principaux obstacles à la progression des transferts de salaires des travailleurs migrants, et notamment la tendance de certaines banques à abandonner ce type de prestation, de façon à faciliter l'accès de tous les travailleurs migrants à des services de transfert international de fonds. Nous améliorerons la coordination entre les autorités réglementaires nationales pour éliminer les obstacles que rencontrent les prestataires de services non bancaires de transfert des salaires des travailleurs migrants dans

l'accès à l'infrastructure de paiement, et encouragerons les conditions nécessaires à un transfert moins coûteux, plus rapide et plus sûr des salaires des travailleurs migrants aussi bien dans le pays d'origine que les pays bénéficiaires, notamment en facilitant le fonctionnement à des conditions compétitives et transparentes de ce marché (...).

L'Agenda 2063 de l'Union africaine compte également sur la diaspora

L'agenda adopté dans le cadre du Jubilé de l'Union africaine en 2013 et censé offrir une vision de développement africaine au Continent reconnaît la diaspora comme une constituante pleine et entière devant jouer un rôle de premier plan comme acteur du développement. On retrouve ainsi dans le document en question :

1. Les populations de l'Afrique et de sa diaspora, unies dans la diversité, jeunes et vieux, hommes et femmes, de toutes les couches de la société, (...)

19. Nous aspirons à ce que d'ici 2063, l'Afrique :

(...)

• ait des liens dynamiques et fructueux avec sa diaspora soit un continent aux frontières sans discontinuité et une gestion des ressources transfrontalières basée sur le dialogue.

Cette stratégie africaine en matière de développement a le mérite de faire de la diaspora un acteur qui n'est plus à négliger dans les analyses relatives au développement de ce continent (en particulier quand on sait qu'elle joue de plus en plus un rôle politique). Toutefois, il est nécessaire de faire preuve de prudence dans ce qui n'est pour l'instant qu'une déclaration d'intentions. Tout d'abord, parce que les particularismes nationaux restent très marqués dans le contexte panafricain. L'action communautaire pour le développement ne peut se passer du poids économique de la diaspora, cependant, il est aussi juste de penser que cette volonté ne saurait se concrétiser qu'une fois les obstacles politiques et juridiques qui limitent les initiatives communautaires soient écartés. À cette première limite, il convient d'ajouter une autre tirée de l'absence de pratiques cohérentes à l'échelle continentale et susceptible d'impulser la collaboration de la diaspora. À ce niveau, il faut reconnaître que les stratégies existantes en la matière relèvent plus d'initiatives étatiques et nationales que d'une vision globale et concertée à l'échelle continentale. Les préconisations de l'OIM dans le document relatif à la « stratégie régionale pour l'Afrique de l'ouest et du centre 2014-2016 » pourrait impulser une cohérence et coordination afin d'une part de tirer le meilleur profit de l'immigration africaine et d'autre part de limiter de la meilleure des manières ses conséquences négatives dans l'espace continental.

Sources :

[Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : A/RES/70/1, Assemblée générale de l'ONU, New York, 21 octobre 2015.](#)

[Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons ; 2^{ème} édition, version populaire, Union africaine, Addis Abeba, août 2014.](#)

[Sonia Plaza and Dilip Ratha ; Diaspora for development in Africa ; the World Bank, Washington, 2011.](#)

[Dilip Ratha et Sonia Plaza; mettre à profit les diasporas. L'Afrique peut mettre à contribution ses millions d'émigrants; Finances & Développement, Banque Mondiale, Washington, Septembre 2011.](#)

[Richard Perruchoud; glossaire de la migration : n°9 droit international de la migration, Organisation internationale pour les migrations, Genève, 2015.](#)

[Rapport 2012 sur les pays les moins avancés : mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives; CNUCED, Genève, 2012.](#)

[Maximizing the development impact of remittances ; UNCTAD, Geneva, 2013.](#)

[Fact-Sheet on Contribution of Migrants to Development: Trade, Investment and Development Linkages; GMG, CNUCED, Geneva, 2009.](#)

[Communiqué de presse : brusque ralentissement des envois de fonds cette année en raison de la faiblesse de l'activité économique en Europe et en Russie, mais une reprise des transferts est attendue pour 2016 ; Banque mondiale, Washington, 13 avril 2015.](#)

[Etat de la migration dans le monde 2013, le bien être des migrants et le développement ; OIM, Genève, 2013.](#)

[Etat de la migration dans le monde 2015, les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité ; OIM, Genève, 2015.](#)

[Connecting with Emigrants, a global profile of diasporas; OECD, Paris, 2012.](#)

[Thomas Liebig, Sebastian Kohls and Karolin Krause; the Labour market integration of immigrants and their children in Switzerland; OECD social, employment and migration working papers n°123, OECD, Paris, 2012.](#)

[La population de la Suisse 2014 ; OFS, Neuchâtel, 2015.](#)

[Portail Internet de l'Office fédéral des Statistiques :](#)

[fionayi-Mäder, D., Pecoraro, M., & Steiner, I. ; la population subsaharienne en Suisse : un aperçu démographique et socio professionnel ; Etude du SFM 57, Université de Neuchâtel, 2011.](#)

[AFD, « Cadre d'intervention transversal. Migrations internes et internationales 2010-2013 »,](#)

[OCDE « Perspectives des migrations internationales 2015](#)

[AFD, « Migrations subsahariennes : les idées reçues à l'épreuve des chiffres », novembre 2015](#)